



RÉUNION PUBLIQUE LE CRÈS





Mot d'accueil



Stéphane CHAMPAY Maire du Crès



Objectifs de la réunion publique



- > Présenter les orientations et les choix du PLUi-Climat,
- > Expliquer le nouveau zonage et le règlement,
- > Comprendre comment les projets communaux sont pris en compte,
- > Recueillir votre point de vue.



Déroulé



Séquence 1 :

Le rôle du PLUi-Climat, ses orientations et son calendrier

Michaël DELAFOSSE, Président Montpellier Méditerranée Métropole – Maire de Montpellier



Séquence 2 : Le zonage, le règlement et les projets communaux Coralie MANTION, 2^e Vice-présidente déléguée à l'aménagement

Coralie MANTION, 2^e Vice-présidenté déléguée à l'aménagement durable du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise foncière Sébastien RAMORA, Urbaniste – Agence CAP pour les Ateliers UP+ de SCE





Séquence 1



Le rôle du PLUi-Climat, ses orientations et son calendrier

Michaël DELAFOSSE,

Président Montpellier Méditerranée Métropole Maire de Montpellier



Son rôle

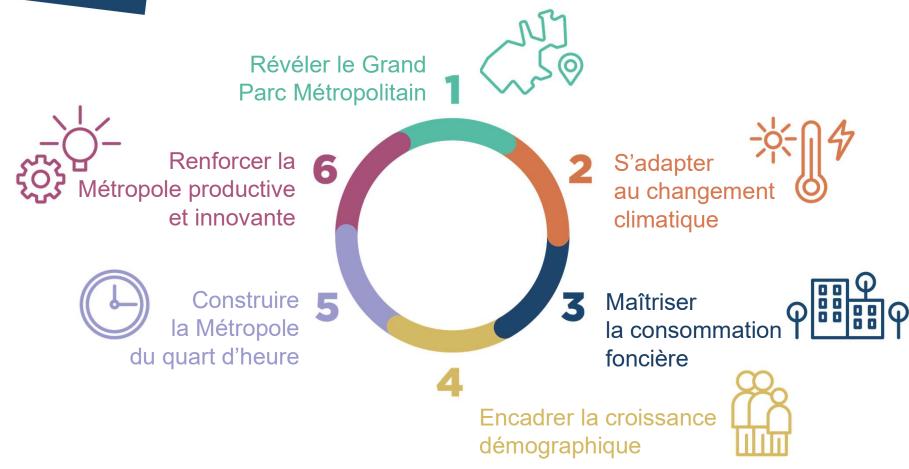


Le projet de la Métropole vise à :

- > AMÉLIORER LE CADRE DE VIE
- > MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE
- METTRE EN OEUVRE LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOLIDAIRES
- RENFORCER LE PROJET DE TERRITOIRE ET LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE













Révéler le grand parc métropolitain

- Préserver les espaces à forte valeur écologique
- **Développer** l'agriculture
- Protéger le littoral
- Développer le réseau végétal dans les villes et villages
- > Aménager les limites entre la nature et la ville



Lattes-Centre



Villeneuve-lès-Maguelone







S'adapter au changement climatique

- Produire et consommer nos énergies locales et décarbonées
- > Aménager des îlots de fraicheur urbains
- **Réduire** les risques liés aux aléas climatiques
- **Diminuer** l'imperméabilité des sols
- > Protéger la ressource en eau
- Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores



Castelnau-le-Lez



Montpellier







Maîtriser la consommation foncière

- > Réduire d'au moins 25% l'artificialisation des sols passée d'ici à 2034 :
 - > privilégier le réinvestissement urbain à l'étalement,
 - > limiter et améliorer les projets d'aménagement,
 - > **lutter** contre le mitage et l'urbanisation à la parcelle.



e Crès



Ex. de mitage urbain sur le territoire







Encadrer la croissance démographique

- Répartir les populations nouvelles sur le territoire métropolitain
- Produire des logements accessibles et adaptés aux besoins
- Permettre l'accès de tous aux grands équipements publics



Beaulieu



Fabrègues, habitat participatif







Construire la Métropole du quart d'heure

- > Favoriser les proximités (logements, emplois, commerces, services...) pour réduire les besoins en déplacement
- Donner accès au plus grand nombre aux transports en commun
- Développer les pistes cyclables
- Adapter les routes aux nouvelles mobilités



Projet de bustram



Grabels – future piste cyclable reliant Montpellier à Saint-Gély-du-Fesc







Renforcer la Métropole productive et innovante

- > **Développer** les zones d'activités mieux intégrées dans leur environnement
- Adapter l'offre foncière aux acteurs de l'innovation et de l'économie responsable



Clapiers

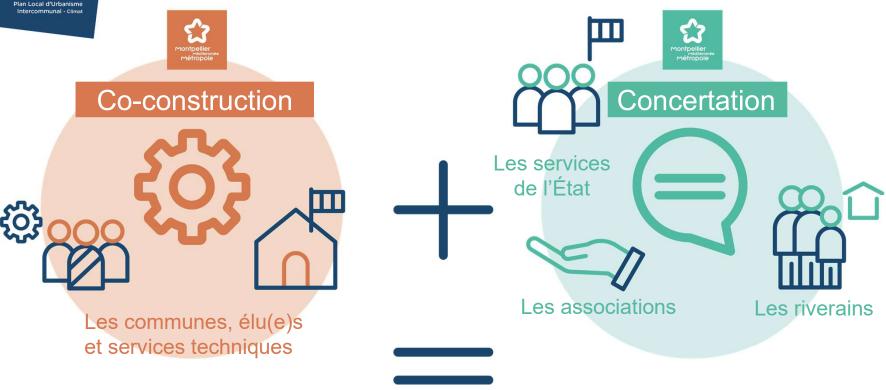


Saint-Brès



Une élaboration concertée



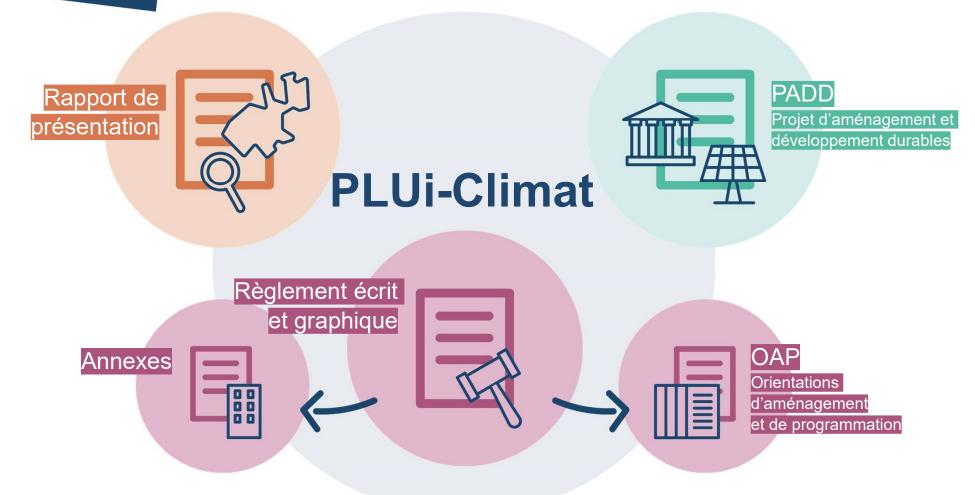


PLUi-Climat concerté



De quoi est-il composé?







Son calendrier



Phase 1 2015-2020

- Débat sur le PADD dans les conseils munici paux et à la Métropole,
- Organisation de 6 réunions publiques dans chaque territoire.

Phase 2 2021-2023

- Débat sur le PADD actualisé et les intentions prescriptives dans les conseils municip aux et à la Métropole,
- Organisation de
 34 réunions publiques
 dans les communes,
- ✓ Arrêt du projet.

Phase 3 **2024**

- Avis des PPA
 (Personnes Publiques
 Associées),
- Enquête publique,
- Approbation en conseil métropolitain.



Comment participer ?



S'INFORMER



Site de Montpellier Méditerranée Métropole :

www.montpellier3m.fr/plui



Siège de Montpellier Méditerranée Métropole

50 place Zeus MONTPELLIER



Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS



En ligne, sur le site de la Métropole de Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire dédié : www.montpellier3m.fr/plui ou participer.montpellier.fr



Dans les registres dédiés, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et dans les 31 mairies du territoire métropolitain



Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr



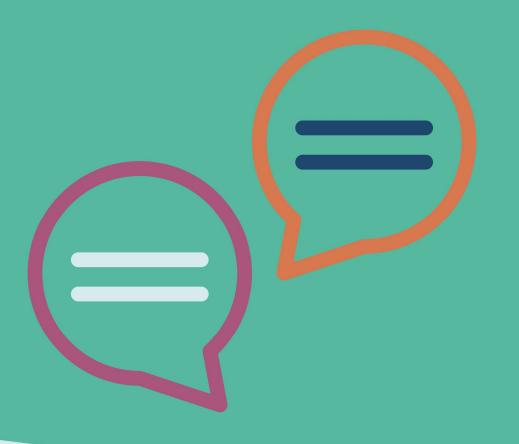
Par courrier,

M. Le Président Montpellier Méditerranée Métropole 50 place Zeus – CS 39556 34961 MONTPELLIER cedex 2





Temps d'échange





Séquence 2



Le zonage, le règlement et les projets communaux

Coralie MANTION, 2e Vice-présidente déléguée à l'aménagement

Sébastien RAMORA,

Urbaniste

Agence CAP pour les Ateliers UP+ de SCE



2 principes : mettre en commun et respecter



METTRE EN COMMUN LES RÈGLES

Aujourd'hui

de nombreuses zones déclinées avec une multiplicité de règles

Demain avec le PLUi :

- Une harmonisation des zonages et des règles
- Une nouvelle organisation des planches graphiques
- Un vocabulaire commun



2 principes : mettre en commun et respecter



RESPECTER LES SPÉCIFICITÉS DES COMMUNES

Enseignements

de l'application des 31 PLU actuels



Analyse de la diversité

des tissus, du patrimoine urbain et naturel, des enjeux environnementaux et paysagers et des besoins de la population



Le règlement fixe les limites de la constructibilité.

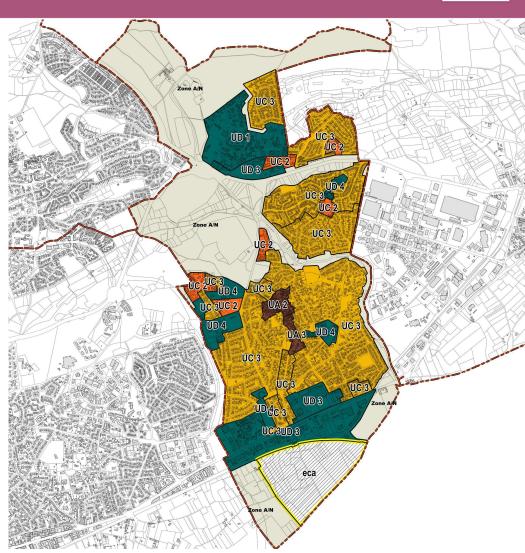
Les projets communaux (OAP) précisent ce qui est attendu en termes de qualité.



Plan de zonage



ZONE UA	Centralité de bourg
ZONE UB	Mixité urbaine dense
ZONE UC1-C2	Tissu urbain mixte à dominante collective
ZONE UC3-C4	Tissu urbain mixte à dominante individuelle
ZONE UD	Zone à vocations spécifiques
ZONE A/N	Zones naturelles et agricoles
ZONE AU-AU0	Zones d'urbanisation future
ZONE eca	Zones de projets en cours d'analyse



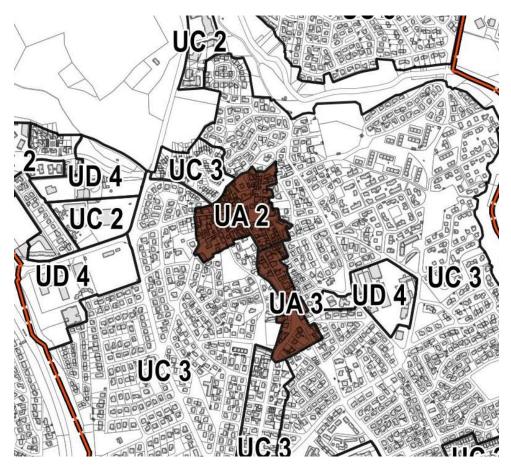




SECTEURS URBANISÉS - ZONE UA :

- > Centralité de bourg (UA2) et tissu de faubourgs en extension du village historique (UA3)
- > Bâti dense et continu, caractère patrimonial
- > Mixité urbaine dominée par l'habitat





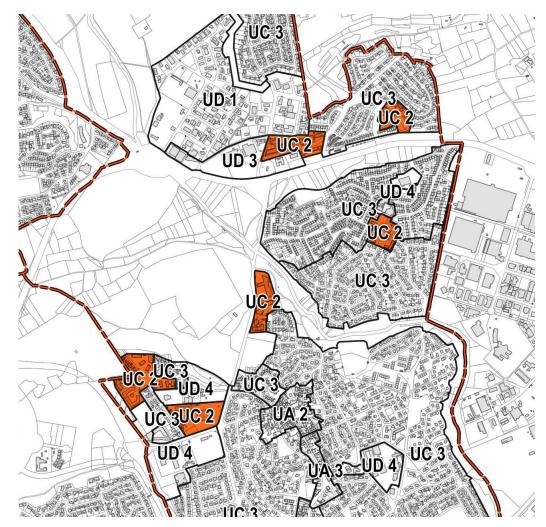




SECTEURS URBANISÉS - ZONE UC2 :

- > Tissu urbain mixte à vocation principale résidentielle, à dominante d'habitat collectif
- Morphologie urbaine discontinue



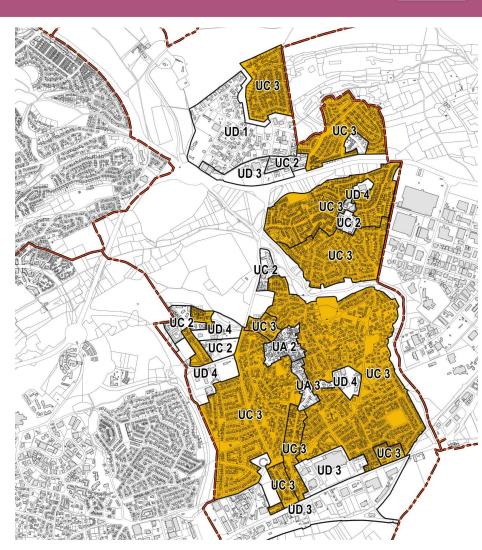






SECTEURS URBANISÉS - **ZONE UC3** :

- Tissu urbain mixtes à vocation principale résidentielle, à dominante d'habitat individuel,
- > Morphologie urbaine structurée

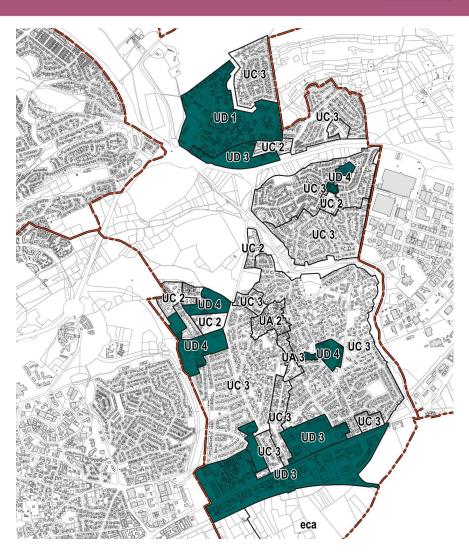






SECTEURS URBANISÉS. - ZONE UD :

- > UD1 : zone aux vocations spécifiques : **polarités économiques rayonnantes** à dominantes d'activités bureaux, activités productives, etc.
- > UD3 : zone à vocation d'activités commerciales
- > UD4 : zone aux vocations spécifiques équipements publics ou d'intérêt collectif







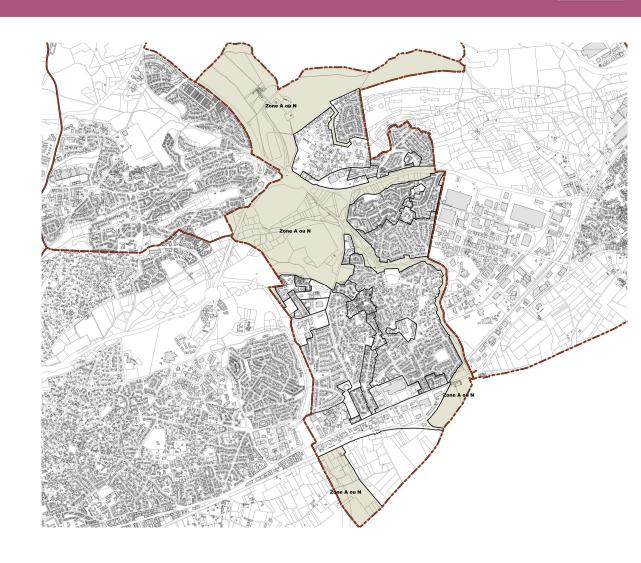
SECTEURS NATURELS ET AGRICOLES – ZONES A ET N :

CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DES

ZONES : zonage et règlement en cours de définition

PRINCIPE GÉNÉRAL DU CODE DE L'URBANISME: préservation de ces espaces avec une constructibilité adaptée aux enjeux:

- > Conforter l'agriculture,
- > Préserver la biodiversité (trame verte et bleue),
- > Valoriser les paysages,
- > Préserver les ressources naturelles,
- > Prévenir les risques naturels.



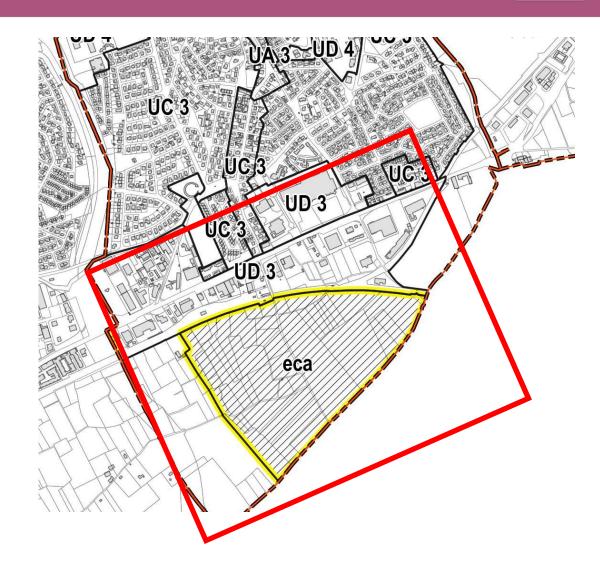


Les projets communaux



Zone eca (en cours d'analyse) – secteur Sud

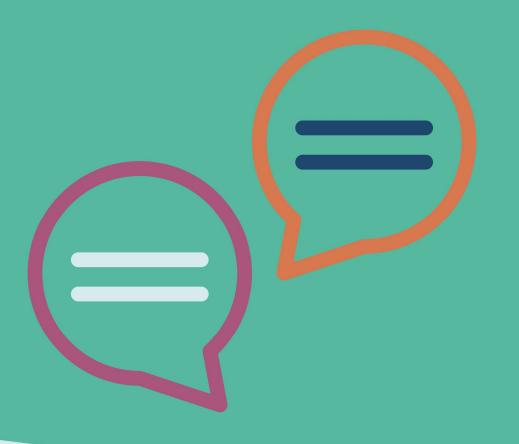
- Approche globale en lien avec les réflexions en cours sur la RM113
- > Interrogations sur l'extension de la ville au sud de la voie ferrée







Temps d'échange





Participer



S'INFORMER



Site de Montpellier Méditerranée Métropole :

www.montpellier3m.fr/plui



Siège de Montpellier Méditerranée Métropole

50 place Zeus MONTPELLIER



Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS



En ligne, sur le site de la Métropole de Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire dédié : www.montpellier3m.fr/plui ou participer.montpellier.fr



Dans les registres dédiés, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et dans les 31 mairies du territoire métropolitain



Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr



Par courrier,

M. Le Président Montpellier Méditerranée Métropole 50 place Zeus – CS 39556 34961 MONTPELLIER cedex 2



Mot de clôture



Stéphane CHAMPAY Maire du Crès



Participer



S'INFORMER



Site de Montpellier Méditerranée Métropole :

www.montpellier3m.fr/plui



Siège de Montpellier Méditerranée Métropole

50 place Zeus MONTPELLIER



Dans les 31 mairies de la Métropole

DONNER SON AVIS



En ligne, sur le site de la Métropole de Montpellier, par l'intermédiaire du formulaire dédié : www.montpellier3m.fr/plui ou participer.montpellier.fr



Dans les registres dédiés, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et dans les 31 mairies du territoire métropolitain



Par email, elaborationplui@montpellier3m.fr



Par courrier,

M. Le Président Montpellier Méditerranée Métropole 50 place Zeus – CS 39556 34961 MONTPELLIER cedex 2